

Œuvre originale de :

Jean-Michel Folon

Mise en page par :

Jean-Paul Cousin

Imprimé en :

héliogravure

Couleurs :bleu, orangé,
jaune, blanc**Format :**horizontal 22 x 36
50 timbres à la feuille**Valeur faciale :**

3,00 F

**premier jour**Oblitération disponible
sur placeTimbre à date 32 mm
"Premier Jour"**Vente anticipée**Les samedi 27 et dimanche 28 mars 1999 de 9 heures
à 17 heures.Un bureau de poste temporaire sera ouvert au bureau
d'information pour la France du Parlement Européen,
288 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.**Autres lieux de vente anticipée**Le samedi 27 mars 1999 de 8 heures à 12 heures à
Paris Louvre R.P., 52 rue du Louvre, Paris 1^{er} et à Paris Séur,
5 avenue de Saxe, Paris 7^e.Le samedi 27 mars 1999 de 10 heures à 18 heures au Musée
de La Poste, 34 boulevard de Vaugirard, Paris 15^e.*Ces bureaux seront munis d'une boîte aux lettres spéciale
pour le dépôt des plis à oblitérer. Il ne sera pas possible
d'obtenir l'oblitération "Premier Jour" sur place.***Sans mention "premier jour"****A Strasbourg**Les samedi 27 et dimanche 28 mars 1999
(lieux et heures restant à déterminer)Le samedi 27 mars 1999 de 8 heures à 12 heures au bureau
de poste de Strasbourg Marseillaise.*Ce bureau sera muni d'une boîte aux lettres spéciale
pour le dépôt des plis à oblitérer. Il ne sera pas possible
d'obtenir l'oblitération "Premier Jour" sur place.*



• Parlement européen

Élections du 13 juin 1999



Les Timbres-Poste de France

Vente anticipée le 27 mars 1999
à Paris

Vente générale
dans tous les bureaux de poste
le 29 mars 1999



LA POSTE

• • Parlement européen

Élections du 13 juin 1999

Timbre-poste de format horizontal 22 x 36

Conçu par Jean-Michel Folon

Misé en page de Jean-Paul Cousin

Imprimé en héliogravure

50 timbres à la feuille

Formée de 142 membres en 1957, l'Assemblée parlementaire de l'Europe naissante compte aujourd'hui 626 députés. Depuis le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (1957), l'Europe n'a cessé de grandir. L'Europe des Six des premiers temps est devenue l'Europe des Quinze. Parmi les institutions et organes de l'Union, le Parlement européen joue un rôle fondamental dans la gestion des affaires de la Communauté. Représentant 370 millions de citoyens, le Parlement européen, élu au suffrage universel depuis 1979, a vu ses pouvoirs progressivement renforcés et étendus. Il est la seule institution internationale dont les membres sont démocratiquement élus au suffrage universel. À Strasbourg, où le Parlement tient ses sessions, les députés ne sont pas groupés par délégations nationales mais en fonction du groupe politique auquel ils appartiennent. Près d'une centaine de partis politiques y sont représentés. Ils forment, dans l'hémicycle, neuf groupes politiques auxquels il faut ajouter des députés "non inscrits". À l'instar de tous les parlements, celui-ci fait valoir son pouvoir législatif. Il participe à l'élaboration, la modification et l'adoption de la législation européenne. Mais il fait plus. Il partage le pouvoir de décision à égalité avec le Conseil dans un grand nombre de domaines : la liberté de circulation des travailleurs, l'établissement du marché intérieur, la recherche et le développement technologique, l'environnement, la protection des consommateurs, l'éducation, la culture, la santé... Un avis conforme est désormais indispensable pour décider de l'adhésion d'un nouvel Etat membre ou encore la conclusion d'un accord international. Le Parlement vote le budget préparé par le Conseil. Sa discussion est l'occasion pour le Parlement de traduire ses priorités politiques. Ayant adopté le budget que la signature du président du Parlement rend exécutoire, les députés exercent un contrôle continu sur l'emploi des crédits. Enfin, le Parlement exerce un contrôle démocratique sur l'ensemble de l'activité communautaire. Il s'investit dans la défense des droits de l'homme et peut constituer des commissions d'enquête. À tout moment, n'importe quel citoyen peut s'adresser au Parlement pour lui faire part de ses préoccupations. Mais c'est avec plusieurs millions d'autres citoyens qu'il pourra, cette année, faire entendre sa voix lors du renouvellement des membres du Parlement, pour la cinquième fois dans l'histoire électorale de cette institution.

Parlement européen

Élections du 13 juin 1999

Dessiné par
Jean-Michel Folon
Mis en page
par Jean-Paul Cousin
Imprimé en héliogravure



Formée de 142 membres en 1957, l'Assemblée parlementaire de l'Europe naissante compte aujourd'hui 626 députés. Depuis le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (1957), l'Europe n'a cessé de grandir. L'Europe des Six des premiers temps est devenue l'Europe des Quinze. Parmi les institutions et organes de l'Union, le Parlement européen joue un rôle fondamental dans la gestion des affaires de la Communauté. Représentant 370 millions de citoyens, le Parlement européen, élu au suffrage universel depuis 1979, a vu ses pouvoirs progressivement renforcés et étendus. Il est la seule institution internationale dont les membres sont démocratiquement élus au suffrage universel. À Strasbourg, où le Parlement tient ses sessions, les députés ne sont pas groupés par délégations nationales mais en fonction du groupe politique auquel ils appartiennent. Près d'une centaine de partis politiques y sont représentés. Ils forment, dans l'hémicycle, neuf groupes politiques auxquels il faut ajouter des députés "non inscrits". À l'instar de tous les parlements, celui-ci fait valoir son pouvoir législatif. Il participe à l'élaboration, la modification et l'adoption de la législation européenne. Mais il fait plus. Il partage le pouvoir de décision à égalité avec le Conseil dans un grand nombre de domaines : la liberté de circulation des travailleurs, l'établissement du marché intérieur, la recherche et le développement technologique, l'environnement, la protection

des consommateurs, l'éducation, la culture, la santé... Un avis conforme est désormais indispensable pour décider de l'adhésion d'un nouvel État membre ou encore la conclusion d'un accord international. Le Parlement vote le budget préparé par le Conseil. Sa discussion est l'occasion pour le Parlement de traduire ses priorités politiques. Ayant adopté le budget que la signature du président du Parlement rend exécutoire, les députés exercent un contrôle continu sur l'emploi des crédits. Enfin, le Parlement exerce un contrôle démocratique sur l'ensemble de l'activité communautaire. Il s'investit dans la défense des droits de l'homme et peut constituer des commissions d'enquête. À tout moment, n'importe quel citoyen peut s'adresser au Parlement pour lui faire part de ses préoccupations. Mais c'est avec plusieurs millions d'autres citoyens qu'il pourra, cette année, faire entendre sa voix lors du renouvellement des membres du Parlement, pour la cinquième fois dans l'histoire électorale de cette institution.